

Céline Besancet  
Rue du Crêt-aux-Moines 20  
1422 Grandson  
☎ 079 / 672 71 19

Web : [www.roseliere.scout.ch](http://www.roseliere.scout.ch)  
Email : [caissier@roseliere.ch](mailto:caissier@roseliere.ch)  
Grandson, janvier 2020



## Cotisation pour le 1er semestre scout 2020



Chers parents, chers scouts, chers amis,



Comme nous vous en avons informés dans la circulaire des cotisations 2019, le système de perception des cotisations scoutées a été modifié. Depuis septembre 2019, il est basé sur l'année scoutée (septembre à juin) et non plus sur une année calendaire.



**Dans la mesure où vous avez payé la cotisation pour l'intégralité de l'année 2019, nous nous permettons de vous inviter à acquitter une cotisation couvrant la période de janvier à juin 2020, afin que vous puissiez rejoindre le nouveau système de perception annuelle dès septembre 2020.**



Cette cotisation pour le 1<sup>er</sup> semestre 2020 correspond à la moitié du montant de la cotisation annuelle et s'élève à :



- Fr. **70.-** par scout, Fr. **115.-** pour deux enfants, et Fr. **155.-** maximum par famille,
- Fr. **25.-** pour les membres sympathisants,
- Fr. **15.-** pour les membres du clan,
- Fr. **0.-** pour les responsables actifs.



Pour les louveteaux/louvettes et les éclaireurs/éclaireuses la cotisation comprend l'ensemble des activités normales du semestre, à la cabane, le samedi, de 14h00 à 17h00, ainsi que certaines activités spéciales ayant lieu sur une journée (journée neige, excursions, etc.). Par contre, le camp d'été et les week-ends constituent un coût supplémentaire.



Nous vous remercions de bien vouloir verser ces montants sur notre **CCP 10-29000-8** au nom du groupe scout La Roselière, 1400 Yverdon-les-Bains, par e-banking ou au moyen d'un bulletin de versement jusqu'au **28 février 2020**. Nous vous remercions d'écrire **l'intitulé « cotisations 1<sup>er</sup> semestre 2020 » dans la rubrique communications, ainsi que les prénoms des enfants que cela concerne.**



Nous invitons celles et ceux qui le souhaitent à "mettre un peu plus" lorsqu'ils s'acquitteront de leurs cotisations. Par exemple, cela nous donnerait la possibilité de renouveler et d'entretenir notre matériel. Merci d'avance pour votre générosité !



En aucun cas des problèmes financiers ne doivent empêcher vos enfants à participer à nos activités et à nos camps scouts ! N'hésitez pas à me contacter, un arrangement peut toujours être trouvé.



Meilleures salutations scoutées à chacun!



La trésorière

*C.Besancet*